

Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230

☎ et 📠 : 04.66.48.25.24.

Envoyé en préfecture le 11/09/2020

Reçu en préfecture le 11/09/2020

Affiché le 11/09/2020

ID : 048-214800567-20200908-DE2020_42-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 08/09/2020
date de convocation : 01/09/2020

n° de délibération : DE2020 - 42

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 10
suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) :
soutien au dispositif

Le huit septembre deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		excusé	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOU Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire présente aux membres du Conseil le dispositif ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) car la commune d'Esclanèdes fait partie de ces zones. Elle explique que dans le cadre de la nouvelle loi de finances, un débat doit avoir lieu cet automne pour pérenniser ou supprimer le dispositif.

Ce dispositif est le seul soutien à l'implantation des entreprises dans les territoires ruraux. A la demande des chambres consulaires de la Lozère, Madame le Maire invite les membres du Conseil de délibérer en faveur des ZRR afin de montrer la nécessité de sa pérennisation.

Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

SOUTIEN le dispositif des ZRR et DEMANDE la pérennisation de ce dispositif.

Pour copie conforme,
Le Maire

